

DÉSIGNATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL – SUITE DU PROCESSUS

RÉUNION INFORMELLE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
AU NIVEAU DES CHEFS DE DÉLÉGATION

MARDI 19 MARS 2013, 16 HEURES, SALLE DU CONSEIL

Déclaration du Président

Toujours dans un souci de transparence, permettez-moi de vous informer que, avant la réunion d'aujourd'hui, nous avons consulté les Membres qui avaient proposé des candidats. Ils ont pleinement connaissance de l'organisation des travaux que je vais vous exposer et je suis heureux de vous dire qu'ils y souscrivent.

Pour établir les éléments de l'organisation des travaux des semaines à venir, nous avons été guidés par les points de vue exprimés par les Membres la semaine dernière, qui étaient, entre autres, les suivants :

- o Les Membres ont souligné qu'il était important de respecter strictement les Procédures de 2002 dans cet exercice, et de parvenir rapidement à une réduction du nombre de candidats.
- o Beaucoup de Membres préféraient mener trois, ou tout au plus quatre, séries de consultations, reconnaissant que, d'un point de vue pratique, étant donné le temps dont nous disposons, quatre séries de consultations étaient le maximum absolu.
- o Un autre élément qui est apparu clairement était que les Membres préféraient qu'il y ait seulement deux candidats pour la série de consultations finale, afin de faciliter l'établissement d'un consensus. À cet égard, et compte tenu à nouveau du temps limité à disposition ainsi que du nombre de candidats, plusieurs Membres ont indiqué qu'il fallait effectivement réduire la liste des candidats, et nous ont fait part de suggestions sur le nombre de candidats susceptibles de se retirer à la fin de chaque série de consultations. Cela signifie que, lorsque nous atteindrons l'étape finale, sept candidats devraient s'être retirés.
- o Eu égard à la nécessité de réduire effectivement la liste des candidats, de nombreux Membres ont jugé important de faire preuve de modération dans le nombre de préférences exprimées.

Ayant tenu compte de vos points de vue, je vais à présent vous informer des différents éléments de l'organisation des travaux.

Premièrement, au sujet du nombre de séries de consultations, nous nous efforcerons d'en mener trois. Nous avons l'espoir et l'intention de ne pas avoir à organiser une quatrième série de consultations mais, à ce stade, nous ne pouvons pas, bien entendu, exclure a priori qu'une quatrième série de consultations puisse être nécessaire en raison de circonstances imprévues, en fonction des préférences que vous, les Membres, exprimerez.

Deuxièmement, compte tenu de la préférence clairement exprimée pour des consultations finales sur deux candidats seulement, et gardant à l'esprit notre objectif de trois séries de consultations, quatre candidats seraient censés se retirer au cours de la première série de consultations et, de la même façon, trois seraient censés se retirer au cours de la deuxième série.

Troisièmement, la question à laquelle les Membres devront répondre au cours des consultations sera, comme en 2005, la suivante: "Quelles sont vos préférences?" ; il s'agira donc d'exprimer plus d'une préférence, c'est-à-dire plusieurs, sans les classer. Compte tenu de ce que nous ont dit les Membres à la réunion des Chefs de délégation du 13 mars, nous demandons à toutes les délégations d'indiquer quatre préférences au cours de la première série de consultations et deux au cours de la deuxième. Sur ce point, permettez-moi d'assurer à nouveau aux Membres que nous n'accepterons aucune préférence négative.

Quatrièmement, conformément à la pratique antérieure, nous consulterons tous les Chefs de délégation en leur qualité de représentants des Membres. Les consultations seront de type "confessionnel", conformément à la pratique qui a toujours été suivie depuis la création de l'OMC et qui est comprise et appliquée par tous. Moi-même et les deux facilitateurs – et seulement nous – serons présents à toutes les consultations. Nous traiterons les positions et points de vue exprimés par les Membres dans la plus stricte confidentialité, comme cela a toujours été le cas à l'OMC. Nous ne communiquerons aucun renseignement ni aucune autre forme d'indications concernant les préférences spécifiques des différents Membres aux autres Membres, aux candidats ou au grand public.

Cinquièmement, en évaluant les renseignements que nous recevrons et en faisant rapport aux Membres, nous serons guidés par les éléments énoncés au paragraphe 17 des Procédures de 2002, qui dispose ce qui suit: "Le Président, avec l'aide des facilitateurs, consultera tous les Membres, y compris les Membres n'ayant pas de re présentation, pour évaluer leurs préférences et le niveau du soutien qu'ils accordent à chaque candidat." En 2005, la Présidente du Conseil général